

BAREME DE COMMISSIONS

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES:

- de 0 à 50 000 € : **7.5% TTC**
- de 50 000 € à 150 000 € : **6.5% TTC**
- de 150 000 € à 250 000 € : **5.5% TTC**
- de 250 000 € à 400 000 € : **4.5% TTC**
- + de 400 000 € : **3.5% TTC**

- > Commission d'agence calculée par tranche par rapport au prix de vente commission d'agence incluse
- > Commission d'agence à la charge du vendeur

LOCATIONS:

12,00 € TTC/m²

- à la charge du propriétaire
- à la charge du locataire

ETAT DES LIEUX:

3,00 € TTC/m²

- à la charge du propriétaire
- à la charge du locataire

GESTION LOCATIVE:

- 6 % TTC sur loyer + charges

Assurance loyers impayés au taux de 3,40 % TTC sur loyer + charges.

